

RAPPORT DU MINISTRE D'AGRICULTURE.

LE présent rapport est peut être le dernier qui sera présenté au Gouvernement Canadien, et, par suite, il importe de signaler à l'exécutif les réformes et l'extension requises dans ce département plus que dans tout autre. Tout le monde admet que

les lois qui régissent notre agriculture sont très-défectueuses. Depuis la fondation du département, il n'y a jamais eu, à la tête de la division de l'agriculture, un agronome expérimenté. Les chambres et les sociétés d'agriculture ont eu aussi leurs désagréments par suite de défauts dans nos lois et notre système administratif. Toutefois on a fait un grand pas; mais je dois rappeler aux personnes qui ont affaire à notre bureau, que nous ne nous en tiendrons point aux anciens errements et ferons de constants efforts dans la voie des améliorations.

Dans tous les pays les plus avancés, comme la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis, la théorie et la pratique de l'agriculture ont été, depuis quelques années, l'objet d'une sérieuse attention. Les gouvernements et les associations locales ont fait de constants efforts dans le sens des améliorations. Aux États-Unis, il y a, dans les divers états et districts, des chambres et sociétés d'agriculture reliées au bureau fédéral d'agriculture à Washington; en France, il y a des districts et circonscriptions pour l'avancement de l'agriculture, avec un ministère spécial à Paris. En Angleterre, les associations de comtés et les sociétés royales ont exercé la plus salutaire influence sur les progrès de l'agriculture. Je ne puis donc, sans sortir des limites de ce rapport, exprimer dès à présent le ferme espoir que, dans l'union coloniale projetée, l'agriculture sera sous la juridiction d'un département spécial. En dehors de toute opinion relative à la décentralisation en général, il est certain que la colonisation d'un pays nouveau, l'introduction des meilleurs méthodes de culture, de l'amélioration des races d'animaux et l'accroissement scientifique de la production, sont des questions d'intérêt général aussi bien que local, et demandent, par suite, une surveillance à la fois générale et locale. Dans chacune des autres provinces de l'Amérique Britannique du Nord, il existe des sociétés locales et un bureau officiel d'agriculture, et le Canada ayant acquis une plus longue expérience dans l'adminis-

tration générale de l'agriculture, les provinces unies ne pourront qu'en profiter.

Je ne me dissimule pas les difficultés que présente l'application d'un système général de surveillance embrassant toutes les provinces. Pourtant les États-Unis, avec un bien plus grande superficie et des productions beaucoup plus variées que les nôtres, ont réussi à établir, et font fonctionner avec avantage, depuis le mois de juillet 1862, un système général de surveillance et de direction. L'habile rapport de leur commissaire de l'agriculture pour l'année 1863, montre ce qu'on peut accomplir dans ce sens, avec du temps, de la persévérance et une bonne méthode, en dépit de tous les obstacles.

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE STE. ANNE.

CETTE belle et importante institution, dont j'eus à parler en termes favorables dans mon rapport de l'année dernière, prend un développement de plus en plus remarquable.

Antérieurement à ce rapport, j'ai eu occasion de faire observer que dans chaque pays, ces écoles spéciales ne pouvaient subvenir à leurs propres frais par suite du nombre nécessairement limité des élèves.

L'école compte sept professeurs, plus un chef de pratique et un maître-ouvrier qui dirige l'atelier où sont faits et réparés les outils, instruments aratoires et voitures nécessaires à l'exploitation.

Les études spéciales des élèves comprennent, en outre de l'instruction ordinaire, des cours d'arithmétique, d'arpentage et tenue des livres, le tout appliqué à l'agriculture, l'enseignement agricole dans ses diverses branches, la chimie agricole, les éléments de l'art vétérinaire, l'étude des lois relatives à l'agriculture et autres questions ayant trait au même sujet.

Les élèves sont alternativement occupés dans les salles de classes, aux champs, aux soins du bétail et dans l'atelier. Il doivent prendre des notes, dans ces divers exercices, pour faire des rapports qui sont examinés par les professeurs. Les meilleures compositions sont transcrites dans un cahier d'honneur, et lorsqu'un élève a suivi les cours d'une manière satisfaisante pendant deux ans, il reçoit avant de quitter l'école, un certificat ou diplôme de capacité.

L'école possède une bibliothèque et un